



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 mars 2023
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Tableau des effectifs - Mise à jour au 01/04/2023

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni le mercredi 15 mars 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANCOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN - Mme Sophie PERCHERON.

~~**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** Mme Huguette LACROIX - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.~~

POUVOIRS DE : Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à M. Marc BAZALGETTE - M. Eric VIDAL à Mme Patricia DI SANTO - Mme Audrey MOUTTÉ à M. Didier MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Catherine LE ROLLE.

DOMAINE / THEME : RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHESE

L'administration est amenée à mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements et des évolutions nécessaires à l'activité des services.

Les modifications proposées cette fois-ci portent sur les éléments suivants :

- Suppression d'emplois permanents à temps complet pour tenir compte des mouvements, des avancements de grade et promotions internes survenus ;
- Création d'emplois permanents afin de permettre le recrutement d'un manager de centre-ville à mi-temps et d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

La liste et le nombre de postes sont présentés par filière, cadre d'emploi et grade, conformément à la réglementation applicable à la Fonction Publique Territoriale.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les créations, les suppressions d'emplois et la mise à jour du tableau annexé à la présente délibération.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8, L 332-24 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu la délibération n°DEL2022-042 du Conseil Municipal, en date du 1^{er} juin 2022, portant modification du tableau des emplois permanents et non permanents ;

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 07 mars 2023 ;

Vu la consultation de la Commission du personnel et de la qualité de service en date du 07 mars 2023 ;

Vu le budget de la ville ;

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de tenir compte de l'évolution des besoins dans l'organisation des services, ainsi que des avancements de grade et promotions survenus ou à venir ;

Considérant que le recrutement d'un manager de centre-ville à mi-temps et d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe, sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

Considérant que, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- La suppression des emplois permanents suivants :
 - Deux emplois d'attaché, catégorie A, à temps complet,
 - Deux emplois de rédacteur, catégorie B, à temps complet,
 - Deux emplois de technicien, catégorie B, à temps complet,
 - Un emploi d'agent de maîtrise principal, catégorie C, à temps complet,
 - Un emploi de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet,
 - Deux emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, catégorie C, temps complet,
 - Un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet,
- La création des emplois permanents suivants :
 - Un emploi de rédacteur, catégorie B, à temps non complet représentant 17,5/35^{ème},
 - Un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les suppressions et créations d'emplois permanents telles que présentées ci-dessus,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs, ci-annexé, en supprimant les emplois permanents et en inscrivant les créations d'emplois permanent, ci-dessus indiqués,
- **DE PRÉCISER** que la rémunération des personnels sera fixée conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget de l'année et seront inscrits aux budgets suivants, chapitre 012.

VOTE: UNANIMITE

Fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 15 mars 2023.

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



La Secrétaire de séance,
Catherine LE ROLLE

Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20230315-DEL2023-016-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023



CONSEIL MUNICIPAL

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 01/04/2023

EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

CAT	CADRES D'EMPLOIS / GRADES	pour mémoire postes budgétaires au 01/06/2022	Postes budgétaires au 01/04/2023	Effectifs pourvus au 01/04/2023 (B)	Dont temps non complet	Effectifs non pourvus au 01/04/2023 (A-B)	durée hebdomadaire des emplois au 01/04/2023
	FILIERE ADMINISTRATIVE	48	45	31	0	14	
	<i>Emplois fonctionnels</i>	1	1	1	0	0	
	DGS des communes de - 10 000 habitants	1	1	1	0	0	1 poste à 35h
A	<i>Cadre d'emplois des Attachés</i>	8	6	4	0	2	
A	Attaché Principal	2	2	2	0	0	2 postes à 35h
A	Attaché	6	4	2	0	2	4 postes à 35h
B	<i>Cadre d'emplois des Rédacteurs</i>	15	14	7	0	7	
B	Rédacteur principal de 1ère classe	4	4	1	0	3	4 postes à 35h
B	Rédacteur principal de 2ème classe	3	3	2	0	1	3 postes à 35h
B	Rédacteur	8	7	4	0	3	6 postes à 35h 1 poste à 17h30
C	<i>Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs</i>	24	24	19	0	5	
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	13	13	11	0	2	13 postes à 35h
C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	5	5	3	0	2	5 postes à 35h
C	Adjoint Administratif	6	6	5	0	1	6 postes à 35h
	FILIERE TECHNIQUE	67	65	49	5	16	
A	<i>Cadre d'emplois des Ingénieurs</i>	2	2	2	0	0	
A	Ingénieur principal	2	2	2	0	0	2 postes à 35h
A	Ingénieur	0	0	0	0	0	
B	<i>Cadre d'emplois des Techniciens</i>	5	3	2	0	1	
B	Technicien Principal 1ère Classe	2	2	1	0	1	2 postes à 35h
B	Technicien Principal de 2ème classe	1	1	1	0	0	1 poste à 35h
B	Technicien	2	0	0	0	0	0
C	<i>Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise</i>	14	13	12	0	1	
C	Agent de Maîtrise Principal	5	4	4	0	0	4 postes à 35h
C	Agent de Maîtrise	9	9	8	0	1	9 postes à 35h
C	<i>Cadre d'emplois des Adjoint Techniques</i>	46	47	33	5	14	
C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	4	5	3	0	2	5 postes à 35h
C	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	17	17	11	1	6	16 postes à 35h 1 poste 32h30

C	Adjoint Technique	25	25	19	4	6	21 postes à 35h 1 poste à 28h30 3 postes à 28h
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	9	8	7	0	1	
B	<i>Cadre d'emplois des Chefs de Service de PM</i>	2	1	1	0	0	
B	Chef de Service Pal 1° Classe	1	1	1	0	0	1 poste à 35h
B	Chef de Service Pal 2° Classe	1	0	0	0	0	0
B	Chef de Service de Police	0	0	0	0	0	
C	<i>Cadre d'emplois des gardiens de Police Mun.</i>	7	7	6	0	1	
C	Brigadier-Chef Principal de Police Mun.	5	5	5	0	0	5 postes à 35h
C	Gardien-Brigadier de police municipale	2	2	1	0	1	2 postes à 35h

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 01/04/2023

EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

	FILIERE MEDICO-SOCIALE	13	11	8	0	3	
C	<i>Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux</i>	1	1	1	0	0	
C	Agent social	1	1	1	0	0	1 poste à 35h
C	<i>Cadre d'emplois des ATSEM</i>	12	10	7	0	3	
C	ATSEM Principal de 1ère classe	6	6	5	0	1	6 postes à 35h
C	ATSEM Principal de 2ème classe	6	4	2	0	2	4 postes à 35h
	FILIERE ANIMATION	4	3	3	1	0	
B	<i>Cadre d'emplois des animateurs</i>	2	1	1	0	0	
B	Animateur	0	0	0	0	0	
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0
C	<i>Cadre d'emplois des Adjoints d'animation</i>	2	2	2	1	0	
C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1	1	0	0	1 poste à 35h
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	1	1	0	1 poste à 31h
C	Adjoint d'animation	0	0	0	0	0	
	FILIERE CULTURELLE	2	2	2	0	0	
B	<i>Cadre d'emplois des Assistants de conservation du Patrimoine</i>	0	0	0	0	0	
B	Assistant de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	
C	<i>Cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine</i>	1	1	1	0	0	
C	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	1	1	0	0	1 poste à 35h

C	Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	
C	Adjoint du Patrimoine	0	0	0	0	0	
A	<i>Cadre d'emplois des Professeurs</i>	1	1	1	0	0	
A	Professeur d'enseignement artistique classe normale	1	1	1	0	0	1 poste à 16h
0	TOTAL	143	134	100	6	34	

EMPLOIS NON PERMANENTS DE LA COMMUNE

CAT	CADRES D'EMPLOIS / GRADES	pour mémoire postes budgétaires au 001/06/2022	Postes budgétaires au 01/04/2023	Effectifs pourvus au 01/04/2023 (B)	Dont temps non complet	Effectifs non pourvus au 01/04/2023 (A-B)	durée hebdomadaire des emplois au 01/04/2023
	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	
B	<i>Cadre d'emplois des Rédacteurs</i>	1	1	1	0	0	
B	Rédacteur	1	1	1	1	0	1 poste 35h
	TOTAL	1	1	1	0	0	

Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20230315-DEL2023-016-DE
Date de télétransmission : 22/03/2023
Date de réception préfecture : 22/03/2023